

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 6 juillet 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs:**

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Katherine Plante	Secrétaire générale
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

**Directions absentes:**

Véronique Barbeau	Direction-conseil
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 9 h 30.

PT2021-001

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

PT2021-002

**3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 29 JUIN 2020**

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2020 tel que présenté.

**3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

**4. POINTS DE DÉCISIONS**

PT2021-003

**4.1 NETTOYAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION – DIVERSES ÉCOLES**

Monsieur Eric Racine questionne le prix, plus bas que l'estimation. Monsieur François Bergeron répond qu'un suivi sera fait afin de s'assurer que le prix et l'offre de services soient respectés.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

